

*Initiatives ministérielles*

un fort taux de natalité au Canada dans les années 70. Ces prévisions ne se sont malheureusement pas avérées justes. Ils avaient supposé alors qu'il y aurait aujourd'hui six travailleurs par retraité mais, à cause de la dénatalité, il n'y a maintenant plus que trois travailleurs pour payer les prestations d'un retraité.

Il s'ensuit une insuffisance considérable de fonds pour le régime de pensions. Nous risquons d'avoir de gros problèmes en 2011 ou 2016.

Avant de poursuivre, je tiens à féliciter notre porte-parole dans le domaine de la santé nationale et du bien-être social et député de Winnipeg-Nord, pour l'excellent exposé qu'il a présenté hier et pour les efforts qu'il a déployés en vue de faire amender le projet de loi. Malheureusement, le gouvernement a rejeté le gros de ses amendements. C'est bien dommage, car ils étaient pour la plupart excellents. Je crois que le gouvernement devrait les réexaminer et revenir sur ses positions de sorte qu'il pourrait peut-être ensuite faire des démarches auprès du Sénat afin de les remettre en discussion et de les adopter.

Quand il est question de pension, la première chose qui me vient à l'esprit, c'est l'image des bénéficiaires, de ceux qui ne sont plus sur le marché du travail, nos aînés.

Vous le savez, d'ici l'an 2031, le nombre des personnes âgées de 65 ans et plus va presque quadrupler. En 1971, la tranche d'âge des 65 ans et plus représentait environ 8 p. 100 de la population. Selon Statistique Canada, en 2031, plus de 8 millions de Canadiens seront admissibles à la pension et ne travailleront plus, et ce, sur une population totale d'environ 32 millions de Canadiens.

À court terme, le pourcentage des personnes âgées devrait donc s'élever à 15,7 p. 100 d'ici l'an 2011, ce qui fait environ 5 millions de personnes âgées. Si le gouvernement veut aller de l'avant avec sa proposition, c'est justement pour prévenir les problèmes que cela pourrait entraîner.

Or, nous sommes confrontés à la fois à un vieillissement de la population, à partir de l'an 2011, et à une diminution de l'assiette fiscale. Les travailleurs ne seront plus assez nombreux pour financer l'ensemble des programmes actuels ou l'ensemble des programmes qui ne manqueront pas de s'ajouter dans l'intervalle, à moins que nous ne donnions un sérieux coup de barre.

C'est pourquoi, au cours des deux ou trois dernières années, j'ai insisté sur l'importance de mettre beaucoup plus l'accent sur l'éducation, l'investissement dans la recherche et le développement, la lutte contre l'analphabétisme, ainsi que la formation et le perfectionnement professionnels. On dirait qu'à l'examen de chaque mesure législative dont est saisie la Chambre, je trouve une lacune ou une meilleure solution. La réponse me semble toujours être l'éducation et l'investissement dans tout ce qui est de nature à assurer un meilleur avenir aux Canadiens.

Madame la présidente, vous serez sans doute heureuse d'apprendre que, si elle vieillit, notre population, grâce aux compétences des gens qui oeuvrent dans l'industrie, jouit d'une plus grande longévité. Par exemple, entre 1966 et 1986, le nombre d'hommes âgés de plus de 90 ans a doublé, alors que celui des femmes du même âge a triplé.

Autre fait à remarquer, à mesure qu'ils vieillissent, les gens quittent le foyer familial. Ainsi, en 1986, 86 p. 100 environ des hommes âgés entre 55 et 64 ans vivaient au domicile familial. Chez les hommes âgés de plus de 75 ans, cette proportion était d'environ 66 p. 100. Pour les femmes, la diminution était encore plus grande. Près de 80 p. 100 des femmes âgées entre 55 et 64 ans vivaient au domicile familial, alors que celles âgées de 75 ans ou plus y vivaient encore dans une proportion de 35 p. 100 seulement. On voit donc qu'une bonne partie des personnes âgées ne vivent plus dans un foyer familial et qu'elles ont donc besoin d'un soutien comme le Régime de pensions du Canada.

Qu'elles vivent à la maison ou non, les personnes âgées de plus de 65 ans ne restent pas inactives. Bien au contraire, vous serez sans doute heureux d'apprendre que 25 p. 100 environ des femmes âgées de plus de 65 ans et que plus de 20 p. 100 des hommes de plus de 55 ans font énormément de bénévolat pour une variété d'organismes sans but lucratif. Nous assistons en outre à une tendance étonnante chez les retraités. En effet, il semble qu'ils se rendent de plus en plus compte de la nécessité de l'instruction. Ainsi, il y a, à l'heure actuelle, plus de 5 300 personnes âgées inscrites dans les universités canadiennes. La plupart de ces personnes âgées sont inscrites à des cours à temps partiel et bénéficient de programmes que nombre d'universités leur offrent gratuitement, ce pourquoi celles-ci méritent d'être félicitées.